

5631/19

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018/2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 14 février 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 14 février 2019

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant prorogation du mandat du président d'une chambre
de recours de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle

E 13826



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 12 février 2019
(OR. en)**

5631/19

PI 16

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant prorogation du mandat du président
d'une chambre de recours de l'Office de l'Union européenne pour la
propriété intellectuelle

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

**portant prorogation du mandat du président d'une chambre de recours
de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2017/1001 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur
la marque de l'Union européenne¹, et notamment son article 166, paragraphe 3,

¹ JO L 154 du 16.6.2017, p. 1.

Considérant que le 20 novembre 2018, le conseil d'administration de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle a décidé de proposer au Conseil de l'Union européenne la prorogation du mandat de M. Gordon HUMPHREYS en tant que président d'une chambre de recours de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} septembre 2019,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le mandat de M. Gordon HUMPHREYS en tant que président d'une chambre de recours de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle est prorogé du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2024.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil

Le président
